

SERVICE

SIMPLIFIER VOS ECHANGES AVEC PÔLE EMPLOI

**POSSIBLE !
AVEC LA CONSULTATION À
DISTANCE
VOS COURRIERS VOUS
SUIVENT OÙ VOUS ALLEZ !**

DIRECT & SIMPLE ! FAITES LE CHOIX DE RECEVOIR VOS COURRIERS ET VOS INFORMATIONS SANS DÉLAIS POSTAUX

Donner votre consentement vous permet de consulter vos courriers à distance.

SUR POLE EMPLOI.FR DANS VOTRE ESPACE PERSONNEL

En acceptant de recevoir des courriers Pôle emploi dans votre espace personnel, **vous choisissez de recevoir vos courriers -notification de droits, avis de paiement, convocations aux entretiens avec votre conseiller, proposition d'emplois ou d'offres à consulter- sous format électronique.** Seuls, certains courriers qui ne peuvent pas être dématérialisés, vous seront transmis exceptionnellement par voie postale.

SUR VOTRE MESSAGERIE PERSONNELLE

En acceptant de recevoir dans votre messagerie personnelle des informations sur l'emploi et la formation et des enquêtes destinées à améliorer nos services, **vous choisissez de recevoir des courriels d'invitations à des forums sur l'emploi et la formation par exemple, et des courriels d'enquêtes sur les services de Pôle emploi.**

Vous recevrez un courriel d'information dans votre boîte e-mail à chaque dépôt d'un nouveau courrier dans votre espace personnel. Pour le consulter, il suffit de vous connecter à votre espace personnel et de cliquer sur le lien « mes courriers ».



En application de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatifs à vos numéros de téléphone fixe et portable, et votre adresse électronique.

A tout moment, vous avez la possibilité de procéder à l'annulation de vos consentements depuis votre espace personnel. Sur pole-emploi.fr : cliquez sur « Mon dossier demandeur d'emploi » puis « Modifier mes coordonnées ».

LES AVANTAGES

→ Simple

Vous accédez rapidement à vos courriers à tout moment et pouvez les conserver sur un disque dur, une clé USB, tout autre support personnel ou choisir de les imprimer si nécessaire.

→ Sécurisé

Vos courriers sont déposés dans un espace personnel sécurisé. Sans risque d'oubli : un courriel envoyé sur la boîte mail de votre choix vous informe pour chaque dépôt de courrier. Vous disposez d'un espace de stockage.

→ Utile

Vous pouvez recevoir dans votre messagerie mail personnelle des rappels de rendez-vous, des invitations à des forums de recrutement.

→ Rapide et efficace

Plus de délais postaux, plus de risque de perte.

→ Ecologique

En réduisant les échanges papiers, vous contribuez au développement durable.



En donnant votre accord, Pôle emploi communique avec vous par mail et ne vous adresse plus vos courriers par voie postale.

Important :

- Consultez régulièrement votre boîte mail
- Connectez-vous à votre espace personnel sur pole-emploi.fr pour lire le contenu des courriers.

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

sur pole-emploi.fr

- Je me connecte au site www.pole-emploi.fr
- Je clique sur « Espace personnel » puis « gérer votre dossier » et « accéder à votre espace personnel »
- J'indique mon identifiant, mon code personnel et mon code postal
- Je clique sur le lien « mes coordonnées »
- Je saisis mon adresse électronique
- J'accepte les échanges électroniques
- Je reçois immédiatement un courriel dans ma boîte e-mail me demandant de confirmer l'accès au service
- Je clique sur le lien pour confirmer mon choix

**La prise en compte de mon choix sera effective
une journée après la confirmation de mon adresse
électronique.**